

ASSEMBLÉE INTERJURASSIENNE Petit couac lors de la 100e séance plénière: par la faute d'une délégation bernoise partagée (six contre six), le plénum restera muet sur le vote institutionnel.

Aucune déclaration sur la déclaration

PIERRE-ALAIN BRENZIKOFER

Chaque acte de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) doit passer par la double majorité de ses deux délégations. Hier à Saint-Imier, lors de la 100e séance plénière, le plénum n'a pas pu franchir ce cap. La délégation bernoise étant partagée (six voix contre six), l'AIJ n'a pas pu rendre publique sa prise de position relative à la déclaration d'intention des gouvernements portant sur l'organisation de votations populaires.

«Ce n'est pas tragique», a commenté le président Dick Marty. «Cela prouve qu'il nous faut pouvoir jouir encore d'un moment de réflexion. De toute façon, l'AIJ sera appelée à s'exprimer lors de la procédure de consultation lancée par les gouvernements. J'espère que d'ici là, les idées seront plus claires et qu'il nous sera possible d'apporter une réponse à cette procédure.» Le président a ajouté qu'il faudrait encore une certaine décantation avant de pouvoir miser sur des majorités claires.

Déception jurassienne

Président de la délégation jurassienne, Marc Meury a déploré cette situation et estimé, lui aussi, qu'il faudrait s'accorder un temps de réflexion: «Cela laissera des traces. Mais l'AIJ a déjà traversé d'autres épreuves. La délégation jurassienne tient toutefois à saluer la déclaration d'intention des gouvernements et elle se réjouit que le processus amorcé par l'AIJ soit suivi.»

Présidente de la délégation bernoise, Marcelle Forster a aussi regretté cette situation, «tant il est vrai que nous sommes directement concernés par la prise de position des exécutifs. Même si je comprends les craintes de certains, le gouvernement bernois a délivré un message de confiance et c'est à nous de le propager.»

Pour le président, le dossier suit désormais le chemin politique institutionnel et politique traditionnel, voulant que les gouvernements définissent la voie à suivre et la présentent aux parlements avant d'en référer au peuple. Au passage, Dick Marty a glissé que Simonetta Sommaru-



Entouré de ses deux coprésidents, Marc Meury et Marcelle Forster, Dick Marty semble regretter de n'avoir pas pu s'exprimer sur la fameuse déclaration d'intention des gouvernements bernois et jurassien. BIST-STÉPHANE GERBER

ga avait qualifié de jour historique celui de la signature de la déclaration d'intention. Plaidant pour le dialogue, il a prêté qu'une résolution de la Question jurassienne telle que prévue par les deux Etats pourrait servir d'exemple à la Suisse et même à des pays étrangers.

Au fait, que contenait la prise de position de l'AIJ? Elle faisait mention de la pleine satisfaction du plénum de «voir qu'une issue à la Question jurassienne s'esquisse». On y louait l'engagement des gouvernements et on parlait de texte historique. Il y était aussi question de maintenir les relations interjurassiennes dans le cas où un nouveau canton ne verrait pas le jour.

Qui sont les rebelles?

Les six délégués qui ont refusé que cette prise de position soit publiée sont les trois UDC Claude Röthlisberger, Daniel Schaer et Laurent Jacot, les deux radicaux John Buchs et André Mercerat et le socialiste Francis Daetwyler. Ceux qui ont dit oui

sont Daniel Chaignat (Les Verts), Pierre Corfu, Guy Montavon et Micheline Huguélet (PSA), Marcelle Forster (PSJB) et Manuel Gsteiger (PEV).

Interrogés sur les raisons de leur vote négatif, André Mercerat et Francis Daetwyler ont tous deux déploré que le Gouvernement jurassien n'ait pas retiré l'article 138 stipulant que le Jura peut accueillir toute partie du territoire directement concerné par le scrutin du 23 juin. Ils ont regretté qu'on n'évoque plus un Etat à six communes et que la réciprocité ne soit pas offerte aux communes jurassiennes désireuses de rejoindre Berne.

Francis Daetwyler n'accepte pas que l'AIJ souligne que la déclaration d'intention va vers la résolution de la Question jurassienne, ce dont il doute sérieusement. Il n'admet pas que les gouvernements permettent que l'on recrée des frontières communales: «Cette attitude n'est clairement pas dirigée contre l'AIJ. Elle reste nécessaire dans tous les cas. Par contre, je ne peux pas ignorer

les réactions négatives de notre population quand elle a appris la décision des gouvernements. Cette population qui n'a rien demandé veut qu'on lui fiche la paix.»

Concernant la répétition du vote, l'intéressé estime qu'il con-

viendrait de clarifier la situation à l'échelon fédéral: «Dans certains cas, on peut répéter un vote et dans d'autres pas? Ce n'est pas défendable.»

Décidément, il y a encore du pain sur la planche... ◊

Le Dijon fait un tabac

Il y avait plus de 100 personnes, hier, à la salle de spectacle de Saint-Imier pour célébrer la 100e séance plénière de l'AIJ et la remise de son prix au Dictionnaire du Jura (www.diju.ch), dictionnaire historique sur internet, donc, et couvrant carrément l'ancien Evêché de Bâle. Le prix a été remis à son responsable Philippe Hebeisen et à sa rédactrice Emma Chatelain, par Hubert Ackermann, président de la commission culture de l'AIJ. Rien ne vaut une visite sur le net pour se persuader de l'importance de cette création issue du Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Emulation.

Et puisque l'AIJ venait de tenir sa 100e séance plénière, tous les anciens avaient été invités, ainsi que les magistrats Bernhard Pulver et Charles Juillard. Parmi la foule, on a reconnu un certain Claude-Alain Voiblet, qui espère devenir conseiller d'Etat vaudois ce week-end, Serge Sierro, ancien président de l'AIJ, le maire de Saint-Imier Stéphane Boillat, le président du CJB Manfred Bühler, ainsi que d'anciens lauréats du prix comme l'attachant cinéaste Franz Rickenbach. ◊